

# COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

## ORDRE DU JOUR :

- *Demande parcelles de terrain ;*
- *Destination des coupes de bois de l'exercice 2022 ;*
- *Gouvernance de la gestion AEP sur le bassin versant de la Maronne ;*
- *Décision pour la commune de continuer à publier des actes ;*
- *Délibérations adoptant les règles de publication pour les communes de - de 3 500 hab.*
- *Questions diverses.*

## Sont présents :

Régis Joudrier, Maire

Laurent Geneix, Premier adjoint

M-H Vidal, Deuxième adjoint

Andrée Borne

Daniel Fruquière

Tony Joanny

Laurence Borde

Pascal Crégut

Nadine Costes

## Absents :

Bruno Chauvet

Hubert Fontaine

*Demande parcelles de terrain pour la période d'estive pour faire pâturer des chevaux :*

- ⇒ Accord du conseil municipal pour laisser pâturer les chevaux sur les "Barrières" pour 40 euros par cheval. La parcelle est utilisée en l'état (clôtures).

*Demande pour la parcelle AN241, cette parcelle a été engagée à la déclaration PAC 2022 au compte de la commune :*

- ⇒ Le conseil municipal donne son accord pour laisser pâturer des chevaux à 40 euros la bête. Le conseil municipal ne souhaite pas louer cette parcelle.

*Coupes de bois :*

- ⇒ Accord du conseil pour l'exploitation de la parcelle 21 sur la section de Falgouzet.

*Gouvernance de la gestion AEP sur le bassin versant de la Maronne :*

- ⇒ Le conseil municipal donne un accord de principe sur la création d'un syndicat.

Le conseil municipal souhaite continuer l'affichage pour les actes à compter du 1 juillet 2022.

*Questions diverses :*

- ⇒ Le garage FORD ne peut pas donner de date pour la livraison du camion commandé en novembre 2021.
- ⇒ Voir les personnes qui ramassent la gentiane et l'arnica pour autorisations.
- ⇒ Solde du dossier "Fontaines et corral" de la Cumine. Il reste 1 400 euros à épuiser. Définir si on continue à équiper l'estive en eau ou on abandonne cette somme et on demande le versement de la subvention (11 000 euros). Le conseil municipal est d'accord pour épuiser ce reliquat.

Fin de la séance à 22h.